

LA CHARTE FSF

Charte Fanfare Sans Frontières

Cette charte a pour objet de définir la philosophie et l'éthique de notre association et d'assurer la pérennité de nos actions. Fanfare Sans Frontières est une association loi 1901 ayant pour vocation de mettre en relation et accompagner des fanfares qui souhaitent créer un projet de partage culturel et d'actions de solidarité internationales.

Nos valeurs

"La diversité culturelle crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, [...] elle est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations." Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, UNESCO, 2005.

Selon la SACEM, les multiples stimuli reçus par les enfants musiciens augmentent les connexions entre leurs deux hémisphères cérébraux et leur permettent de développer d'autres compétences. Mémorisation, concentration, attention, synchronisation corporelle, maîtrise des émotions et du langage sont autant de qualités cultivées au contact de la mélodie, du rythme et du tempo.

De plus, en alliant discipline, rigueur et plaisir, la musique peut aider les enfants à surmonter leurs difficultés scolaires, développer leurs facultés d'apprentissage, mais aussi valoriser les notions d'effort et de progrès.

Plus généralement, la pratique de la musique au sein d'un groupe – orchestre ou chorale – entraîne un sentiment fédérateur précieux, notamment dans un contexte de fragilisation de la cohésion sociale. Apprendre à se connaître, à s'écouter et à écouter l'autre au sein d'un orchestre, d'une chorale, d'une pratique créative

collective, forgent un sens du respect, de la solidarité et du partage.

Nous faisons le choix des activités artistiques comme des outils de développement personnel non formels car il s'agit de vecteurs d'échange permettant l'expression de soi et le développement de qualités telles que la concentration et la persévérance.

Notre but est donc de collaborer avec des structures ou des communautés pour partager notre passion pour la musique en s'inscrivant dans les enjeux propres à des territoires et des populations, grâce à des ateliers musicaux participatifs, des concerts, ou toute autre activité artistique collective.

Nos membres

Notre association réunit les membres de tous les projets ayant obtenu le label Fanfare Sans Frontières. Le Conseil d'Administration est constitué de membres actifs de ces projets. Nous entendons par cela que tout projet de Fanfare Sans Frontières s'engage à être représenté par au moins un sinon deux de ses membres au conseil d'administration de l'association dès l'adhésion du projet à Fanfare Sans Frontières et pendant un an après leur retour.

Nos missions

Le rôle de notre association est de fédérer et de coordonner l'action de projets internationaux de solidarité et d'échange culturel à destination de tout type de public. Nous soutenons tous les projets qui partagent nos valeurs et respectent les conditions d'attribution du label et plus particulièrement les projets dont l'objectif est la mise en place d'ateliers musicaux auprès d'enfants défavorisés.

Notre action passe avant tout par l'organisation du partage d'expérience entre les différents projets de notre réseau. Ceci se traduit par la mise à jour continue d'une base de données alimentée par l'ensemble des projets et réunissant des informations pratiques concernant la création d'un nouveau projet. Nous organisons également des événements destinés à l'échange d'expérience entre les différents projets, notamment entre ceux ayant déjà effectué leur action et ceux en préparation. Cet échange porte sur l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation de projets, couvrant l'aspect logistique, musical et pédagogique. Notre action peut aussi prendre la forme d'une aide matérielle accordée à un projet afin de soutenir sa concrétisation.

Notre association assure également la promotion de ce type de projets auprès des fanfares françaises par l'organisation de différents événements et en favorisant la rencontre entre personnes désireuses de mener un tel projet.

Enfin, nous cherchons à assurer la pérennité des actions engagées en encourageant fortement de nouveaux projets à collaborer avec des structures déjà partenaires de Fanfare Sans Frontières. En cela, nous souhaitons créer des partenariats privilégiés avec des associations internationales ou des communautés locales, où se rendront de manière régulière des projets de Fanfare Sans Frontières. Ceci permettra de mettre

en place un échange continu dans le temps et de participer au développement de ces structures ou de resserrer les liens culturels créés. De plus, en assurant la pérennité d'une action, nous permettons aux projets de mieux préparer leur action en s'appuyant sur l'expérience et le travail déjà réalisé par d'anciens projets au sein de ses structures partenaires, tout en ayant une ligne directrice de travail clairement définie. Le développement de Fanfare Sans Frontières est défini par la consolidation de ces partenariats au fil des projets qui construiront des relations fortes avec diverses structures locales et internationales.

En signant ce document, notre projet reconnaît et s'engage à respecter la charte de Fanfare Sans Frontières.

Nom du projet, Signature :